



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE

Séance du 26 mars 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

| Nombre de membres             |             |                         |
|-------------------------------|-------------|-------------------------|
| Composant le Conseil Syndical | En exercice | Présents ou représentés |
| 24                            | 24          | 19                      |

Date de la convocation :  
Le 19 mars 2015

Date d'affichage  
**01 AVR. 2015**

Objet de la délibération :

**Autorisation de signer la convention de mandat avec les communes de Rivecourt et de Grandvillers aux Bois**

L'an deux mille quinze, le 26 mars.

À 18h00, le conseil syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier (pouvoir de Madame TROUVAIN Corinne), Mesdames DECAMP Annick (pouvoir de Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire), FOYART Kristine et PARIGOT Marianne, Messieurs ALLARD Patrick, CARVALHO Patrice, DEMAISON Daniel, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent et WARIN Gérard.

Secrétaire : Madame DECAMP Annick

VU la Loi n°85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée,

Considérant le besoin de confier la réalisation des travaux de BT aux communes ou de réaliser l'ensemble des travaux (BT, EP, FT...) à la place des communes,

Monsieur le Président,

Demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer les conventions de mandat jointes en annexe concernant les travaux réalisés sur les communes de Rivecourt et de Grandvillers aux Bois.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mandat jointes en annexe avec les communes de Rivecourt et de Grandvillers aux Bois.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

Certifié exécutoire par le Président  
compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le 01/04/2015  
Notification le 01/04/2015  
Par délégation, le D.G.S.

